

**ADRER****Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel**Rayol Park 83820 Rayol-Canadel sur Mer, [www.adrer.fr](http://www.adrer.fr)

## Elimination des déchets verts domestiques

### Précisions intercommunales

Dans ce numéro de la Tribune, numéroté 67bis nous publions la précision que la Communauté des communes vient de nous adresser par l'intermédiaire de Jean PLENAT, Vice-président chargé des déchets qui fait le point sur la double interdiction dont nous avons rendu compte dans le N° 67. Ces précisions sont importantes, elles complètent les écrits qui nous avaient été laissés par la Comcom et dont l'affirmation écrite "ni brulage ni dépôt", n'était pas assez nuancée. Voici le texte reçu, nous le publions dans son intégralité. Nos adhérents seront rassurés sur la montée en charge progressive dont il est fait état.

*"Monsieur le Président,*

*J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre Tribune n° 67 consacrée aux déchets verts. Je souhaite vous apporter les précisions suivantes :*

- Depuis 2014 la Communauté de Communes à pris de nombreuses initiatives pour améliorer la collecte (à travers les déchetteries) et le traitement (à travers l'Ecopôle) des déchets verts.*
- Nous sommes passés ainsi de 13 000 tonnes à 20 000 tonnes.*
- Ces déchets sont transformés en compost et en plaquettes.*
- Devant l'accroissement des tonnages, nous avons lancé un marché pour reconstruire une nouvelle Ecopôle capable de traiter 30 000 tonnes d'ici 18 mois/2ans.*
- Il est vraisemblable que dans les années qui viennent (sans doute d'ici 2 ans) le brûlage soit totalement interdit dans le département.*
- Cette décision pourrait augmenter considérablement les tonnages à venir.*
- Pour faciliter le travail de débroussaillage des propriétaires, et pour éviter l'engorgement des déchetteries, la Communauté de communes s'apprête à lancer une opération importante pour faciliter le broyage (que vous avez très bien décrite dans votre tribune).*
- L'un des objectifs poursuivi est que le broyat soit utilisé le plus possible directement par les propriétaires sur leurs terrains.*
- Quelque soit le résultat de cette opération, les déchetteries seront toujours ouvertes pour accueillir les déchets verts « en vrac ».*
- Enfin, après mise en route de la nouvelle Ecopôle, nous profiterons des modifications apportées dans les déchetteries, pour mettre du compost à disposition des habitants.*

*Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.*

*Bien à vous,*

*Jean PLENAT*

*Vice-président de la CCGST"*